

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : IPCO MSO Adjuvant Utilisation du produit : Adjuvant Agricole

Numéro 33757

d'homologation:

Fabricant/Fournisseur LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE

945, rue Marion Winnipeg, Manitoba

R2J 0K7

www.ipco.ca

02/07/2020 Entrée en vigueur :

2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Catégorie 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Dangers Non classé

environnementaux Éléments d'étiquetage



Mention Danger

d'avertissement Mention de danger Conseil de prudence

Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

Prévention

Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection. Porter un

équipement de protection des yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. Enlever les Intervention

vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette

étiquette pour information). En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

ou médecin.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et

internationale.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II Renseignements

supplémentaires (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprent Produits antiparasitaires au sens du

paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et droques, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

Exempt - Produit Enregistré - (PCP 33757).

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 02/07/2020 PCP#33757 Page 1 de 8

3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT CAS	% (W/W)	
Mélange de surfactants	Mélange	100	

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume

4: PREMIERS SOINS

S'IL EST INHALÉ: Déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, Inhalation:

composez le 911 ou une ambulance, puis donner la respiration artificielle, préférence bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour plus

amples conseils de traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les Peau:

vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils

sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer Yeux:

doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des

conseils de traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement Ingestion:

pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le

conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une

personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou

retardés:

Informations générales :

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut

provoquer des rougeurs et des douleurs.

Tenir hors de la portée des enfants. Éviter le contact avec les yeux et la peau. En cas

de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en

consultation.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction

inappropriées:

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Risques spécifiques provenant des produits chimiques:

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Produits dangereux résultant de la combustion:

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

Équipements de

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas

protection spéciaux et d'incendie.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 02/07/2020 PCP#33757 Page 2 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

précautions spéciales pour les pompiers:

Équipement/directives de lutte contre les

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

incendies:

Méthodes particulières d'intervention:

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres

substances en cause.

Risques d'incendie

généraux :

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles. équipements de protection et mesures d'urgence:

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Mesures de précautions environnementales: Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs,

les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Imbiber le déversement à l'aide d'une matière absorbante (litière pour chat, argile granulé, terre) et le récupérer dans un récipient à déchets. Laver le lieu du déversement avec de l'eau après avoir ramassé le déversement, puis éliminer avec les déchets. Voir la section ÉLIMINATION ci-dessous. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités:

Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, et bien aéré. Conserver le produit dans le contenant d'origine fermé hermétiquement dans un endroit sécuritaire entre chaque utilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de portée des enfants. Nes pas congeler. Entreposez le produit au dessus de 5° C.

8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition : Il n'y a pas de limites d'exposition

pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs biologiques

limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des

enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un

niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 02/07/2020 PCP#33757 Page 3 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Protection du Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran

visage/des yeux :

facial.

Protection de la peau

Protection des mains : Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Conformément aux directives

de votre employeur.

Durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage des déversements et du pulvérisateur, l'entretien et les réparations, porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. De plus, porter des

lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement.

Protection Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé

respiratoire: de NIOSH.

> Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de

l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la

protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques: Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. Sans objet.

Considérations d'hygiène générale : Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas

manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect: Liquide État physique: Liquide Forme: Liquide

Couleur: Jaune transparente à Ambre

Odeur: Faible

Seuil de l'odeur: Pas disponible pH: Pas disponible Seuil de l'odeur Point Pas disponible

initial:

d'ébullition et domaine

d'ébullition:

Pas disponible

Point d'éclair Vitesse

d'évaporation:

> 93.3 °C (> 199.9 °F) Pensky-Martens coupelle fermée

Inflammabilité (solides

et gaz):

Pas disponible

Limites d'inflammabilité -Pas disponible

inférieure (%):

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%):

Pas disponible

Limite d'explosibilité -

inférieure (%):

Pas disponible

Limite d'explosibilité -

supérieure (%):

Pas disponible.

Tension de vapeur: Pas disponible. Densité de vapeur : Pas disponible.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 02/07/2020 PCP#33757 Page 4 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Densité relative : 0.89 @ 20°C Solubilité (eau) : Dispersible Coefficient de partage n-

octanol/eau:

Pas disponible.

Température d'auto-

Pas disponible.

inflammation:

Pas disponible.

Température de décomposition;

Viscosité Pas disponible. Autres informations Non explosif.

Non oxydant.

10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : La substance est stable dans des conditions normales.

Réactivité: Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage

et de transport.

Risque de réactions

dangereuses:

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'ignition. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Matériaux

incompatibles:

Agents comburants forts. Acides forts. Bases fortes.

Produits de décomposition dangereux:

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation: On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.

Peau: Provoque une irritation cutanée. Yeux: Provoque de graves lésions des yeux.

Ingestion: Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, Les symptômes une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux correspondant aux caractéristiques yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des

physiques, chimiques et

toxicologiques:

douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Inconnu(e).

Produit	Orale DL50	Cutané DL50
IPCO MSO Adjuvant	Rat: >	Lapin: >
	5000	5000 mg/kg,
	mg/kg,	Tested
	Tested	

Corrosion Provoque une irritation cutanée.

cutanée/irritation

cutanée :

Minutes d'exposition : Pas disponible Indice d'érythème : Pas disponible Valeur d'un œdème Pas disponible

Lésions oculaires Provoque de graves lésions des yeux

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 02/07/2020 PCP#33757 Page 5 de 8

IPCO MSO ADJUVANT FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

graves/irritation

oculaire:

Valeur de l'opacité de la

Pas disponible

cornée :

Valeur de la lésion de

Pas disponible

l'iris:

Valeur des rougeurs de

la conionctive :

Pas disponible

Valeur d'un œdème de

la conjonctive :

Pas disponible

Jours de récupération :

Pas disponible

Sensibilisation respiratoire :

Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée :

On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des

cellules germinales :

taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité :

Non classé.

Toxicité pour la reproduction :

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement. Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique :

Toxicité pour certains

Non classé.

organes cibles -

expositions répétées : Danger par aspiration :

Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques : Autres informations :

Pas disponible. Pas disponible.

12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Pas disponible.

Persistance et dégradabilité :

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

dégradabilité :

Potentiel de Aucune donnée disponible.

bioaccumulation:

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

Mobilité générale : Pas disponible.

Autres effets nocifs: On ne s'attend pas à ce

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION TIONS

Instructions pour l'élimination

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des

déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS EN PLASTIQUE:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant.

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2.Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale

EMBALLAGES RÉUTILISABLES: En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 02/07/2020 PCP#33757 Page **6** de **8**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Si le contenant ne sera pas réutilisé, consulter la section ÉLIMINATION DES

CONTENANTS EN PLASTIQUE.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : À toute heure 613-996-6666 or 1-888-CAN-

UTEC (226-8832).

Règlements locaux d'élimination :

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux :

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre

l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés :

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une

manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés :

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de

leur élimination ou recyclage.

14: INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Généralités: Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2,

articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la

classification du produit seront affiche ci-dessous.

Transport des marchandises dangereuses (TMD -Canada): N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15: INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux canadiens :

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire.

DANGER – Irritant pour les yeux et la peau Avertissement, contient l'allergène soja. LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION. TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

No D'HOMOLOGATION 33757 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES PRÉCAUTIONS:

MANIPULATION: Durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage des déversements et du pulvérisateur, l'entretien et les réparations, porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 02/07/2020 PCP#33757 Page **7** de **8**

aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement. Extrêmement irritant aux yeux. NE PAS laisser venir en contact avec les yeux. Cause une irritation cutanée. NE PAS laisser venir en contact avec la peau. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Entreposer le produit à l'écart de la nourriture humaine ou animale. Ne pas contaminer l'approvisionnement en eau, les zones humides et toute autre étendue d'eau par application directe du produit, dérive de pulvérisation et lors du nettoyage ou du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément à les restrictions et les précautions les plus sévères.

DÉLAI DE SÉCURITÉ: Les travailleurs ne doivent pas retourner dans les champs traités avant la fin du délai de sécurité indiqué sur l'étiquette du pesticide appliqué en association avec IPCO MSO Adjuvant.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3): Non inscrit.

Gaz à effet de serre : Non inscrit.

Règlements sur les Non réglementé.

précurseurs :

Classification SIMDUT: Exempt - Produit enregistré - (PCP 33757)

Inventaires:

Pays ou régionNom de l'inventaireEn stock (Oui/Non)*CanadaListe intérieure des substances (LIS)OuiCanadaListe extérieure des substances (LES)Non

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS

NFPA		LEGENDE		HMIS	
3	Santé	Grave	4	3	Santé
1	Inflammabilité	Élevée	3	1	Inflammabilité
0	Danger physique	Modérée	2	0	Danger physique
		Légère	1	Χ	ÉPI
		Moindre	0		

16: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Date de révision/Raison : 02 juillet 2020/ Nouveau SDS

Avis: Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique

ces renseignements aient été obtenus de sources reconnues fiables, la Coopérative

Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence